



# Radioamateurs France

## Semaine 17, toute vérité est-elle bonne à dire ?

**SUITE ... Continuons le débat, vos réponses, puis ... l'AGE du REF**

### Vos mails lus ici et là (extraits).

#### Retour sur la F0.

Des jeunes, (encore des enfants) de 14 ans, voire 10 ans !!! qui passent l'examen et obtiennent une F0, F4, ...

Certains se demandent comment intéresser les jeunes, où trouver la relève... la réponse est évidente : par la formation de tous et plus particulièrement des jeunes. Aussi une classe novice est non seulement souhaitable mais indispensable.

Une initiative fort louable d'une pétition pour soutenir le maintien de la F0 se trouve à l'adresse:

Mobilisons nous !

Oui mobilisons-nous, pour qu'une classe novice existe aujourd'hui en France ! Parce que cette classe novice est un point d'entrée pour de nombreux radioamateurs : des jeunes, des enfants, des adolescents et aussi des adultes et des seniors. Signez notre pétition ici !

(<http://onsemobilisepourlaclassenovice.wordpress.com/->)

#### Scoop : vous recherchez une information, lisez RADIOAMATEURS-France !

la newsletter qui vous informe ??? Oui. La preuve ci-dessous.

Nous avons écrit semaine 15 :

« REMARQUE : Pour faire écho à ce mail, et je vais être taxé d'anti REF : Il semblerait qu'une rencontre REF / Administration ait eu lieu mi-mars ! Info ou intox ? Pas une seule ligne de communication à ce sujet ».

Le REF vient de publier sur son site en date du 18 avril, soit 25 jours après, un compte rendu de la réunion du 23 mars avec l'ARCEP.

Comme quoi c'est toujours le changement dans la continuité !

Nous reviendrons la semaine prochaine sur ce sujet.



# Radioamateurs France

## Le sujet de la semaine : Dans une semaine l'AGE du REF

### Lu sur le site du REF.

« Pour ne pas perdre le rythme, entre les deux tours de l'élection présidentielle, pensez à venir voter aussi le 29 avril pour l'Assemblée Générale du REF-Union. Délégué départemental ou simple adhérent, vous pouvez venir participer aux débats et vous exprimer à cette occasion ».

Sauf que pour s'exprimer, c'est impossible. Deux exemples : en 2012, il n'y a pas eu de possibilité de s'exprimer et en 2011, rappelez-vous, injures et menaces de mort ... Quelle belle liberté d'expression !!!

### Quant à voter ...

« Votre Président d'ED votera pour vous ... » (cf. Radio-REF de mars).

Un certain nombre de Présidents départementaux n'ont pas posé la moindre question (dans leur département) concernant le vote de l'article 9. Alors voteront-ils et si oui, à quelle proportionnelle ?

De toute manière, le forcing téléphonique a lieu et cette AG, AGE, ne changera rien sur le fond, juste une écriture pour la forme.

### Lu dans Radio-REF :

« En effet, que ne dirait-on pas si demain l'AG de notre association se réduisait à une coquille vide, juste bonne à compter les bulletins ? »

On croit rêver, les dirigeants ouvriraient-ils enfin les yeux !

Bien oublié le slogan « un OM, une voix ! ».

Enfin, on nous explique que :

« Des modifications effectuées ont été faites pour améliorer la lecture et la compréhension des textes ! »

Même si l'on veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes, je pense que nous savons tous lire, et donc que c'est l'Administration qui a indiqué aux représentants du REF de revoir leur copie.

### Juridique :

Sur cet aspect là, une remarque car la question ne se pose même pas, c'est le b-a ba du droit :

« Le reste des modifications réalisées dans les statuts et dans le RI sont des détails ou des adaptations ... »

D'un point de vue « droit », il était nécessaire de revoter TOUS les textes car ceux-ci ont été modifiés (comme lu et indiqué dans la revue) après l'AGE.

De toute manière, il ne faut s'embarrasser de rien, le « rapport financier » est à côté de la plaque, alors...



# Radioamateurs France

## **RUP : Reconnaissance d'utilité publique.**

### **Lu sur le site de l'Administration :**

Aucun texte ne définit ni le contenu, ni les critères de l'utilité publique. Toutefois, la pratique administrative a permis de dégager les critères suivants :

- un but d'intérêt général, en tout état de cause distinct des intérêts particuliers de ses propres membres,

Les activités de l'association doivent couvrir un des domaines suivants : philanthropique, social, sanitaire, éducatif, scientifique, culturel ou doivent concerner la qualité de la vie, l'environnement, la défense des sites et des monuments, la solidarité internationale.

- une influence et un rayonnement suffisants dépassant, en tout état de cause, le cadre local,
- un nombre minimum d'adhérents fixé à titre indicatif à 200,
- une solidité financière tangible, qui se traduit notamment par un montant annuel minimum de ressources estimé à 46.000 €, provenant essentiellement des ressources propres de l'association (cotisations, produits financiers, production de services, etc.), le montant des subventions publiques ne devant pas en principe excéder la moitié du total afin de garantir son autonomie. Par ailleurs, les résultats des 3 derniers exercices doivent être en principe positifs.
- des statuts de l'association conformes aux statuts-types approuvés par le Conseil d'État pour les associations reconnues d'utilité publique.

Cette mise en conformité permet de vérifier la cohérence des buts et des moyens de l'association, l'existence de règles opposables à ses membres et permettant un fonctionnement démocratique et la transparence d'une gestion financière désintéressée (notamment en encadrant les cumuls de fonctions de dirigeant bénévole et de salarié ).

- une période probatoire de fonctionnement d'au moins 3 ans. Il s'agit d'un délai d'épreuve permettant de vérifier que l'association répond bien aux critères énumérés ci-dessus. Cette période n'est toutefois exceptionnellement pas exigée si les ressources prévisibles sur un délai de 3 ans de l'association sont de nature à assurer son équilibre financier.

En conclusion, une AG(E) tronquée, incomplète, dont il n'y a rien à attendre. Tout à été dit dans les propositions que nous avons formulées (voir semaine 16).

Si rien n'a été fait depuis 1 an, et je ne vois pas comment et pourquoi cela changerait demain, l'espoir est ultra mince.

A voir le site, la F0 et l'Administration, le manque de transparence continu, aucune mesure concrète ni financière...

Sauf à renflouer la caisse, et ce, sans contrepartie, il devient de plus en plus évident que si nous voulons en sortir et arriver à quelque chose, il ne faut pas compter sur cette association mais plutôt sur nous tous et le bon sens... l'exemple nous en est donné cette semaine encore par cette pétition issue de la base et d'un radio-club, pour le maintien de la F0.



# Radioamateurs France

## Rappel :

Lors du lancement de cette news letter ; les sites « Online » avaient accueilli notre proposition de publication au nom de la liberté d'expression. Nous avons besoin de leurs audiences très importantes dans le but d'informer le plus grand nombre d'entre vous.

**Nous sommes pris au dépourvu par leur décision et nous demandons à tous de bien vouloir diffuser largement ces pages. Merci**

Nous vous invitons donc à nous faire part de vos commentaires et suggestions pour nous permettre d'enrichir de façon continue notre débat.

Prière d'indiquer vos coordonnées complètes pour que nous puissions vous informer des suivis dont vos commentaires et suggestions feront l'objet.

La confidentialité des messages reçus est assurée. Veuillez noter qu'aucun suivi ne sera fait dans le cas de messages anonymes.

**Pour vos observations, commentaires mais aussi vous inscrire ou malheureusement vous effacer de la liste, une seule adresse à retenir :**

(radioamateurs.france @ gmail.com) 73 Dan

A suivre, ...

Semaine 18 ...



Cette tribune libre accueillie dans ce bulletin n'engage que la réflexion de son auteur